RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n°2/18 du 8 février 2018 amendé le 10 avril 2018, 29 mai et 13 juin 2018 relatif à l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois avec un droit distinct et permanent de 30 ans

Dates des séances : 23 et 29 mai, 18 juin 2018

Membres de la commission présents : Mmes Sylvie Elben, Herlinda Elmer, Anne Genevay-Bolay,

Nathalie Guignard Pidoux, Anne Treboux, M.M Michel Ruffieux et Nicolas Sudan. Municipaux présents : Didier Lohri, 23 mai et 18 juin 2018, in-copore le 18 juin 2018

Il n'a pas été facile de trouver son chemin dans cette affaire qui comporte des aspects techniques et financiers imbriqués. De nombreuses séances ont eu lieu (9 depuis février) les informations sont arrivées de façon progressive, nous avons senti une divergence au sein de la municipalité et nous interrogeons quant à un conflit d'intérêt.

Nous relevons que :

- Le développement des chauffages à bois communaux a permis de valoriser notre bois, ressource communale.
- Les normes de protection de l'air, la technique et la gestion de ces chauffages sont devenus de plus en plus compliqués et coûteux.
- la commune ne chauffe plus seulement ses propres bâtiments mais fournit de l'énergie à de nombreux clients. Cette activité nécessite une disponibilité 24heures sur 24, des compétences techniques et financières.
- Seules les toutes grandes communes ont les moyens de financer des services industriels avec de telles compétences, par exemple Lausanne.
- Les autres chauffages à distance se sont vendus progressivement à des sociétés électriques qui sont les seules intéressées (besoin de fournir du courant vert): Le Groupe E, La Romande Energie, la SEIC.
- N'externaliser que la gestion et la maintenance ne va pas soulager la commune des problèmes financiers :
 - Pour assurer sa sécurité un gestionnaire demanderait régulièrement des adaptations, réparations et améliorations afin de se prémunir des pannes ou des contrôles de normes. La commune ne pourrait pas contrer ou limiter ces demandes sans en endosser les risques.

- Il a été évalué à environ chf 400.000.- le remplacement d'une chaufferie. Selon la commission technique celle de la piscine devra être remplacée dans les 5 ans à venir. Emprunter alors que d'autres investissements sont à faire dans un avenir proche, ne nous parait pas judicieux, la commune n'ayant pas grande marge de manœuvre vu le plafond d'endettement.
- D'autres repreneurs ne sont pas intéressés par les chaufferies de Bassins. Seules les compagnies électriques le font, et dans leur périmètre d'activité.
 La SEIC a repris les chauffages de Gland, Begnins et Burtigny, La RES à Longirod.
- Le contrat proposé, suite à l'intervention de la commission des finances, a été négocié par la Municipalité en plusieurs séances. Il n'est plus temps de tergiverser, le train passe maintenant et c'est l'occasion pour la commune de soulager son engagement financier face aux nombreuses évolutions du chauffage qu'il faudra assumer ces prochaines années.
- Le contrat garantit que l'unique fournisseur de la matière combustible est le groupement forestier auquel appartient la commune de Bassins.
- Notre matière première est valorisée à un prix d'achat correct :
 prix d'achat de 0.06ct le kWh correspond au prix du marché
 prix de vente de 0.17ct le kWh est un bon prix au vu des conditions actuelles. (0.22ct dans
 d'autres communes).

En conclusion,

Au regard des explications fournies par la Municipalité, la commission des finances minoritaire demande au Conseil Communal de Bassins :

Vu le préavis municipal n° 02/18 du 8 février 2018 amendé le 10 avril 2018, le 29 mai et le 13 juin 2018

Ouï les conclusions du rapport de la commission forêt-alpages Ouï les conclusions du rapport de la commission technique

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'approuver le contrat énergétique pour la reprise de ses chauffages à distance (CAD) au bois selon les chiffres ci-dessous :

	<u>Tranche</u>	Montant	Date de	Montant	
		annuel	paiement	<u>cumulé</u>	
			<u>prévue</u>		
Chaufferies et	1 à 10	41 000 CHF	Chaque fin	410 000 CHF	
CAD			d'année	and the second	
DDP	1 à 30	7 200 CHF*	Chaque fin d'année	216 000 CHF	
	Total		u aimee	626 000 CHF	
Maintenance	1 à 30	6 240 CHF*		187 200 CHF	
	Prix d'achat kWh	Indexé*		0.06 CHF	НТ
	Prix de vente kWh	anciens contrats (39)	3 ans	0.17 CHF	НТ
	Prix de vente kWh	Nouveaux contrats (11)	Commune dès la 4 ^{ème} année JdF1, JdF2, Salle polyvalente,	0.17 CHF	НТ
			appartement JdF, Centre		
		Uniquement les	entretien partie	Prix d'achat	
	Prix de vente	bâtiments	commune	+0,5 cts/KwH	HT
	kWh	communaux	3 premières années		

Avec mise à disposition de 2 droits distincts et permanent DDP de 30 ans pour une somme totale de 216'000 CHF soit un total minimum de 626'000 CHF ainsi que toutes les conditions indiquées par le préavis au sujet de la maintenance et des tarifs de vente d'énergie.

Bassins, le 22 juin 2018

Anne Genevay -Bolay

Anne Treboux (rapporteur)

Pulaa